

1 – Définition de l'investissement

Investir, c'est le fait d'acquérir des biens d'équipement ou de réaliser des placements financiers avec pour objectif d'obtenir des revenus futurs supérieurs à la mise de départ. C'est ce que l'on appelle la recherche de rentabilité.

D'un point de vue comptable, la notion d'investissement ramène au bilan. Bilan comptable avec l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières), bilan fonctionnel avec les emplois stables (voir chapitre sur le bilan).

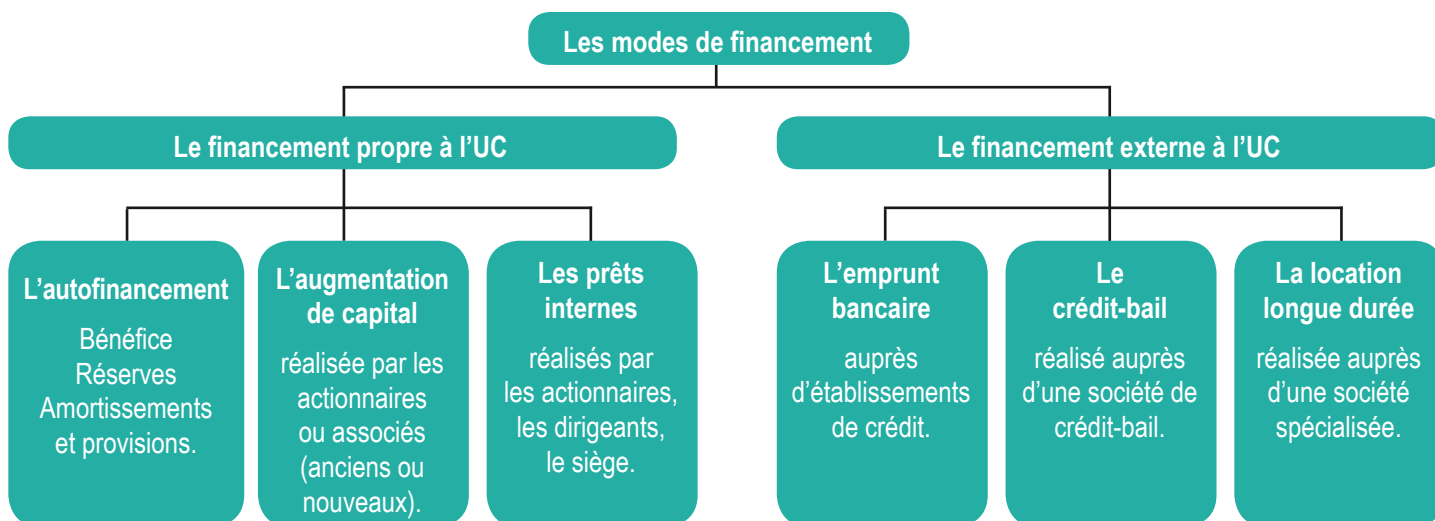
2 – Les différents types d'investissements

- **Investissement de renouvellement (de remplacement)** : investissement destiné à remplacer une immobilisation usée afin de maintenir la capacité de production de l'entreprise.
- **Investissement de productivité** : investissement permettant de produire à un coût unitaire plus faible à production constante.
- **Investissement de capacité (de croissance, d'expansion)** : investissement permettant d'augmenter les quantités produites par l'entreprise (dotation de moyens supplémentaires).
- **Investissement de modernisation** : investissement comportant des innovations technologiques permettant de produire avec une meilleure qualité ou en proposant de nouvelles caractéristiques.
- **Investissement de diversification ou d'innovation** : investissement permettant d'atteindre de nouveaux marchés grâce à l'étude et au lancement de nouveaux produits.

3 – Comment financer ces investissements

D'un point de vue financier, Les emplois stables doivent être financés par les **ressources stables**. Ces dernières sont composées des **capitaux propres**, des **dettes financières** à long terme et des **amortissements et provisions**.

Outre les ressources stables, il existe d'autres moyens pour financer un investissement. Toutes ces possibilités de financement sont regroupées sous l'appellation « modes de financement des investissements ».



Une entreprise choisira un mode de financement plutôt qu'un autre en fonction de :

- l'état de son FRNG ;
- sa trésorerie ;
- son niveau d'endettement ;
- la volonté des actionnaires ou associés actuels ou futurs ;
- l'investissement lui-même.